

LES PROJETS DE CENTRALES SOLAIRES SE MULTIPLIENT MAIS LEUR RENTABILITÉ N'EST PAS ASSURÉE

Languedoc-Roussillon : le boom des fermes solaires

« Verbatim

ANDRE JOFFRE, président du pôle de compétitivité Derbi « Nous avons trois facteurs favorables : le soleil, des terres disponibles dues aux programmes d'arrachage de vignes et une nouvelle ligne qui transporte l'électricité vers l'Espagne. Mais il ne faut pas aller sur les terres agricoles les plus valorisables. »

DAMIEN ALARY, président du conseil général du Gard « Certains groupes proposent 18 000 € à l'ha, ce qui fait 25 000 € avec les primes d'arrachage. Les viticulteurs ont du mal à refuser. Mais ces panneaux solaires posent aussi des problèmes, sur leur recyclage, ou sur le ruissellement des eaux. »

BENJAMIN FREMAUX, chef du développement économique et de l'énergie (Drire) « On encourage les promoteurs à s'installer hors zones agricoles et hors zones inondables, sur des friches, d'anciennes décharges ou des carrières abandonnées. »

DOMINIQUE GRANIER, président de la Safer Languedoc-Roussillon « Il faut créer des POS dédiés au photovoltaïque et ne pas installer de centrales sur des terres qui peuvent nourrir la planète. »

DENIS VERDIER, président de la Fédération des caves coopératives du Gard et de France « On n'en est pas à une explosion des centrales telle que des terrains manqueraient pour le vignoble. Ce peut être un bon complément de revenu pour les agriculteurs, mais pas n'importe où. »

EDF à Narbonne, Poweo à Toreilles, EDF et JMB Solar à Béziers et à Roquefort-des-Corbières, le Nîmois Sunéol à Fourques... La liste des projets de fermes ou centrales solaires en L.-R. ne cesse de s'allonger. Des demandes d'autorisation viennent également d'être déposées à Beaucaire, Marsillargues et Bessan. À la Drire, on recense déjà une soixantaine de demandes de renseignements et quatre dossiers en cours d'instruction. Un engouement qui tient avant tout au tarif de rachat imposé à EDF. En région, la présence du pôle de compétitivité Derbi (développement des énergies renouvelables dans le bâtiment et l'industrie) joue aussi un rôle attractif. Des sièges de sociétés dédiées aux ENR sont déjà implantés en L.-R., comme EDF Énergies nouvelles dans l'Aude, Apex BP Solar (filiale de BP France) à Saint-Mathieu-de-Trévières, ou encore VSB Énergies nouvelles et Sunéol à Nîmes.

Pas de permis de construire mais une autorisation

L'engouement tient aussi « au vide juridique », confie André Joffre, président du pôle Derbi. Si tout projet excédant 1,9 M€ donne lieu à une étude d'impact, seul le département de l'Hérault soumet à l'avis du préfet une unité photovoltaïque excédant un hectare. Et si, d'après Guillaume Courronné de JMB Solar, « l'Aude et les Pyrénées-Orientales appliqueront bientôt le même type d'arrêté », une centrale ne nécessite toujours pas de permis de construire, même si la procédure d'autorisation réclame l'avis favorable de huit services de l'État. Le projet de loi découlant du « Grenelle de l'environnement », dont la discussion débute le 6 octobre à l'Assemblée, ne devrait pas modifier en profondeur la législation actuelle.

1 M€ pour un hectare de panneaux

Selon les industriels, l'obligation de rachat pendant 20 ans (à 32 centimes le KW/h pour le photovoltaïque au sol) était la condition sine qua non du développement de la filière. Car les investissements sont lourds, « environ 1 M€ pour un hectare » calcule Benjamin Fremaux de la Drire. Un coût à peine réduit par la taille de l'exploitation : Sunéol s'apprête ainsi à investir 80 M€ pour 111 hectares à Fourques (30). Pierre Tissot, l'un des porteurs du projet, prévoit un retour sur investissement « d'ici une dizaine d'années ». Jean-Marc Bouchet, dont la société porte un important projet à Béziers, est plus prudent. « Pour le photovoltaïque intégré, la rentabilité est avérée. Ce n'est pas encore le cas pour les fermes solaires ». Mais le pdg de JMB Énergies reste confiant : « Le solaire va aller beaucoup plus vite que l'éolien.



La première centrale photovoltaïque du Languedoc-Roussillon vient de démarrer son activité à Lunel, sur 1,5 ha. Valeco attend un retour sur investissement dans 18 ans.

L'industrie du solaire est en train d'exploser. »

Rentabilité « hasardeuse »

Antoine Nogier, Pdg de Sun'R (société parisienne qui porte des projets sur la région) est moins optimiste : « Le prix de rachat débouche sur une rentabilité hasardeuse. Il y a bien plus d'acteurs que de projets. L'engouement actuel n'est pas rationnel et me fait l'effet d'une bulle ». Pour rendre viable l'investissement, il faut « disposer d'au moins 15 hectares exploitables » estime pour sa part Christophe Corailler, chef de projet solaire chez VSB Énergies nouvelles. Et attendre que les avancées technologiques abaissent les coûts. Mais ce ne sera peut-être pas suffisant, selon un observateur : « Les industriels parient souvent sur le fait que le prix de rachat par EDF va augmenter. Or à l'heure actuelle, quand EDF rachète, c'est le citoyen qui paie. Et la note ne pourra pas augmenter éternellement »

300 à 500 emplois

« Il faut un certain volume pour lancer la filière », affirme Guillaume Courronné de JMB. « La surface installée stabilisera le marché et développera la capacité des panneaux ». Derbi et la Drire travaillent à l'implantation d'une filière complète dans la région : « Recherche et développement en université, conception du système complet, usine de construction de matériaux, précise Benjamin Fremaux. Ce qui pourrait amener entre 300 et 500 emplois nouveaux » dont une bonne part très qualifiée.

François Desmeures